

## TROUVAILLES – R

### **RASSINOUX Jean x ROUX Marie, tome IV, page 49**

Charpentier à Sanxay en 1669, demeurant à Couhé en 1674.

#### Enfants :

Pierre cité en 1669  
Fille x François CHENAGON, cité en 1669  
Marthe x Pierre MERLE, cité en 1669  
Gabrielle x Pierre CARTIER – CM.3.03.1669 *DUCHASTENIER notaire à Poitiers*  
Louis x Magdeleine DUPUY – CM.20.01.1674 *AMIRAULD*  
xx Elisabeth BERNARD veuve Louis BARRÉ – CM.17.08.1700 *ROBIN*  
Renseignement transmis par Thierry PERONNET

### **RAVEAU Estienne x BONNEMAIN Yvonne**

4 mars 1665 not.VADIER : acte de partage de leurs meubles entre les enfants des deux lits

#### Enfants :

Fille x Pierre VADIER non citée en 1665  
Jeanne x René FELIX, citée en 1665  
Louis x Jeanne GODARD, cité en 1665  
**xx BRECHET Suzanne, tome IV, page 66**  
Suzanne x Jacques GARGOT, citée en 1665  
Pierre x Marie GARGOT, cité en 1665  
Renseignement transmis par Thierry PERONNET

### **RIVAULT Daniel x DOUSSET Laurence, nouveau couple**

D'après l'acte de succession de Louise MOREAU veuve Pierre RIVAULT et remariée à Hilaire ROBERT du 7.09.1661 *Mathurin CAILLER notaire à Poitiers*, voir nouvelle fiche Hilaire ROBERT. Cet inventaire nomme la composition de la famille lors de l'inventaire du 10.01.1634 *FOUCAULT notaire de la Châtellenie de Vivonne*.

#### Enfants :

Pierre x Louise MOREAU d'où Jeanne x Pierre QUINTARD  
André majeur en 1634  
François majeur en 1634  
Sébastien x Berthommée MOREAU  
Marie x Isaye QUINTARD  
**xx BOUGIER Louise, décédée avant 1634**  
Daniel mineur en 1634, raison pour laquelle il est fait un inventaire.  
Renseignement transmis par Thierry PERONNET

### **RIVAULT Pierre x DUPOND Jeanne, nouveau couple**

D'après un acte de succession entre leurs petits-enfants d'une maison sise à la Bichetterie – Jazeneuil du 7.09.1691 *Claude CAILLER notaire à Poitiers* (AD.86 – 4 E 12/185)

#### Enfants :

Claude x ? , décédés  
D'où Jacques, Claude, Marie et Jeanne RIVAULT  
Jeanne x ? PESCHEREAU, décédés, d'où :  
- Marguerite PESCHEREAU x René RIDEAU  
- Jeanne PESCHEREAU x Pierre LAUSMONIER  
- Louise PESCHEREAU x Isaye GARREAU  
Renseignement transmis par Thierry PERONNET

\* novembre 2016

**ROBERT ? x ? , nouveau couple**

Enfants :

Hilaire x ?

xx ?

xxx Louise MOREAU – CM.30.01.1634 *ROUSSELOT not. à Celle-l'Evescault*

Ozanne décédée avant 1645

Jacques héritier de sa sœur par acte du 11.11.1655 *THIBAUT notaire*

\* novembre 2016

**ROBERT Hilaire x ? , nouveau couple**

Laboureur demeurant en la maison de l'Espinette – paroisse de Smarves.

D'après un acte de transaction entre Pierre QUINTARD et Hilaire ROBERT et ses enfants du 7.09.1661 *Mathurin CAILLER, notaire à Poitiers (AD.86 – 4 E 12/155)* dont le résumé du contenu suivra. Renseignement transmis par Thierry PERONNET.

Enfants :

Jeanne x Jean THIBAUT, décédé avant 1630

Marie x Mathurin MOREAU décédé avant 1636

xx Jacques CHAPEAU avant 1642

Phelix (fille) x Jacques SALMON cités gendre et fille en 1661

xx ?

xxx MOREAU Louise – CM.30.01.1634 *ROUSSELOT notaire à*

*Celle-l'Evescault.* Elle est veuve de Pierre RIVAULT et fille de Thomas MOREAU et Louise BOURCIER. Elle teste le 18.05.1661 en présence du curé de Smarves LEZY (= LISSY) qui recueille le testament dans lequel elle donne à René et André ROBERT, ses enfants tous ses biens meubles et immeubles où qu'ils soient situés.

Enfants :

René laboureur à l'Espinette – Smarves, majeur en 1661

x Catherine PERONNEAU – CM.23.02.1659 *SALMON notaire à Smarves*

André laboureur à Naintré – St-Benoît, majeur en 1661

**Transaction du 7.09.1661 Mathurin CAILLER notaire à Poitiers (AD.86 – 4 E 12/155)**

Ont comparu :

- Pierre QUINTARD laboureur à la Bétinière – paroisse de Jazeneuil comme père et loyal administrateur de ses enfants et de feu Jeanne RIVAULT leur mère, défendeur en entérinement de testament et incidemment demandeur suivant les faits et conclusions du brevet par lui fourni du 20 août 1661

- René ROBERT laboureur en la maison de l'Espinette – paroisse de Smarves

- André ROBERT laboureur au village de Mintré (= Naintré) – paroisse de Saint-Benoît, ces deux derniers enfants et donataires de feu Louise MOREAU, leur mère veuve en 1<sup>ères</sup> noces de Pierre RIVAULT (d'où Jeanne RIVAULT épouse de Pierre QUINTARD) et remariée en 2<sup>èmes</sup> noces avec Hilaire ROBERT leur père.

Lequel Pierre QUINTARD requérant, par l'intermédiaire de son procureur, l'exécution du jugement rendu en la cour présidiale de Poitiers qui ordonne, pour la conservation des droits de ses enfants, qu'un inventaire soit fait des meubles et titres demeurés du décès de Louise MOREAU.

Ayant fait appel au Présidial de Poitiers, Pierre QUINTARD a reconnu ne pouvoir empêcher l'exécution du testament et y a consenti à la charge et option faite suivant l'article 208 de la coutume de Poitou qui est qu'il abandonnait tous les meubles à la charge de prendre le tiers des acquêts et biens propres de la dite feu Louise MOREAU pour « la légitime » de ses enfants, ce qui a été accordé par jugement du Présidial le 20 août 1661. En raison de la

continuation de la communauté avec le père des ROBERT, il fut décidé qu'un inventaire serait fait des meubles et titres d'où discussion pour savoir qui paiera les frais !

Hilaire ROBERT comparait disant avoir été conjoint en 3<sup>èmes</sup> noces avec Louise MOREAU duquel mariage sont issus René et André ROBERT et du premier mariage de Louise MOREAU est issue Jeanne RIVAULT, vivant femme du dit Pierre QUINTARD et mère de ses enfants mineurs, lequel QUINTARD prétend que Jeanne RIVAULT avait continué communauté avec Hilaire ROBERT et Louise MOREAU.

Pour ce qui est la vérité, lors de son mariage avec Louise MOREAU, Jeanne RIVAULT sa fille ne demeurait pas avec elle mais avec Isaac QUINTARD qui était marié avec Marie RIVAULT, sa tante paternelle, et qu'après le décès de son père Pierre RIVAULT, Louise MOREAU aurait donné à Isaac QUINTARD la part et portion à laquelle pouvait prétendre Jeanne RIVAULT, sa fille en la succession de Pierre RIVAULT et en considération de ce qu'elle n'a en rien profité des dits biens, il serait juste et raisonnable que Pierre QUINTARD eut une part et portion dans les effets de leur communauté avec feu Louise MOREAU dans laquelle Jeanne RIVAULT n'a porté, ni conféré aucune chose, ni fait demeure avec eux pour établir la prétendue communauté dont Pierre QUINTARD prétend la continuation.

À défaut d'avoir fait un inventaire après le décès de Pierre RIVAULT en convolant en 2<sup>èmes</sup> noces avec Hilaire ROBERT de laquelle communauté Jeanne RIVAULT n'a jamais rien eu, soit par son contrat de mariage qu'autrement.

Hilaire ROBERT refuse de faire cet inventaire mais accepte seulement d'exécuter le jugement présidial.

René et André ROBERT, ses fils, disant que les meubles qui pouvaient appartenir à feu Louise MOREAU, leur mère en ayant disposé en leur faveur, ils ne peuvent être tenus des frais de l'inventaire lequel ils n'ont aucunement requis, aussi Pierre QUINTARD, demandeur, devrait les payer.

Hilaire ROBERT allègue qu'il fera voir en temps et lieu, par pièces authentiques, que Pierre QUINTARD est mal fondé en sa demande et prétention de continuation de communauté parce que Jeanne RIVAULT a eu sa part et portion de ce qui lui était du au moment du décès de son père.

Le procureur du dit QUINTARD dit que les parties discuteront des droits de chacun après avoir observé les papiers qui pourront se trouver au présent inventaire, cela ne pouvant nuire aux droits de ses enfants. Après discussion, les parties se sont accordées pour choisir Me Michel MACÉ, appréciateur de biens meubles pour le Roy en Poitou.

Suit un long inventaire parmi les meubles, il y a un coffre contenant les effets de Jacques SALMON et Phélix ROBERT (fille), gendre et fille du dit Hilaire.

Renseignement transmis par Thierry PERONNET

**ROULLEAU Berthoulmé (Bartellemy) x ROY Mathurine**

Notaire RONDIER à Sanxay (AD.86 – 1 H 11/17), **tome IV, page 230**

Sur un procès à mouvoir entre :

- Jacques AUGIER, procureur au siège présidial de Poitiers demeurant paroisse de St-Porchaire d'une part et
- Bartellemy ROULLEAU, laboureur aux Chênes Sallevard au bourg et paroisse de Sanxay
- Jean ROULLEAU son fils
- Pierre ALLARD marchand boucher au bourg de Saint-Germier et Louise ROULLEAU sa femme
- Marie ROULLEAU
- Catherine ROULLEAU

Les dits Jean, Louise, Marie et Catherine ROULLEAU tous enfants de Bartellemy ROULLEAU et défunte Mathurine ROY

Pour des terres disant leur appartenir situées aux lieux de La Touche, du Pin Perdu, Bois Viault et une pièce de pré situé près du moulin du Bouchet en la paroisse de Benassay et environs consistant en maison, jardins, cours, coursoire, aisances, quereux, prés bois, terres labourables et non labourables que le sieur AUGIER prétend avoir acquises par décret du couple Jean MOREAU et Françoise POISNEAU.

Pour éviter un procès, Bartellemy ROULLEAU et les siens renoncent à leurs biens et vendent leurs parts au sieur Jacques AUGIER moyennant la somme de 450 livres, à la charge pour l'acquéreur de payer à l'avenir les cens, rentes et charges et la somme de 72 livres à eux due par ordonnance par les dits MOREAU et POISNEAU pour loyer et prix de ferme.

Liste modifiée des enfants du couple :

Jeanne x Jacques BÉRAULT l'aîné en 1631, décédée avant 1643, non citée

Louise x Pierre ALLARD en 1633, citée en 1643

Jean non cité aux mariages de ses sœurs parce que trop jeune, cité en 1643

Marie citée en 1643

Catherine citée en 1643

Renseignement transmis par Marie-Reine SIRE